



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4237

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7° - Saint Fons

objet : Charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Da Passano

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charlot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Hugué), Mme Lehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

**Conseil du 29 janvier 2020****Délibération n° 2020-4237**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7° - Saint Fons

objet : **Charte partenariale pour la gouvernance du port de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé la démarche d'élaboration du schéma directeur du port de Lyon à horizons 2030 et 2050 lors d'un comité de pilotage sur l'avenir du port de Lyon, tenu le 19 juillet 2018.

Le Préfet de Région a rappelé, à cette occasion, que le port de Lyon offre une infrastructure multimodale occupant une place stratégique dans l'axe portuaire et logistique reliant les ports de la façade méditerranéenne et les ports intérieurs.

Il a souhaité que le schéma directeur, destiné à fixer les orientations stratégiques du port, soit élaboré selon une démarche de co-construction entre acteurs publics et privés, et en articulation avec les travaux de la mission interministérielle au développement de l'axe logistique et portuaire Méditerranée-Rhône-Saône.

Cette démarche partenariale toujours en cours a permis d'aboutir à une vision partagée de l'avenir du port de Lyon. Cinq orientations pour le port de Lyon à 2050, validées lors du comité de pilotage du 9 juillet 2019, seront inscrites au schéma directeur :

- le port de Lyon offre un mix énergétique équilibré pour son territoire,
- le port de Lyon, hub intermodal et pivot urbain de la logistique du dernier kilomètre,
- le port de Lyon rassemble son territoire autour d'une démarche ambitieuse d'économie circulaire et de gestion des déchets,
- la Métropole de Lyon est une "Métropole portuaire" à la confluence du Rhône et de la Saône,
- le port de Lyon est exemplaire dans son fonctionnement.

La présente charte partenariale proposée entre les partenaires du schéma directeur précise la gouvernance du port de Lyon à moyen et long termes. Cette gouvernance constitue une 1<sup>ère</sup> étape de la démarche partenariale stratégique engagée en juillet 2018. Elle permettra de décliner les 5 orientations pour 2050 et de mettre en œuvre un 1<sup>er</sup> plan d'actions d'ici 2030.

Cette charte partenariale répond aux attentes de la Métropole d'être pleinement associée à la gouvernance du port de Lyon.

Il est proposé que cette charte soit signée par l'ensemble des partenaires ayant participé au comité de pilotage du schéma directeur :

- l'État,
- Voies navigables de France (VNF),
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- la Métropole,
- la Ville de Lyon,
- la Ville de Saint Fons,
- la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

La présente charte partenariale a pour objet de formaliser la volonté de ses cosignataires :

- d'adhérer aux 5 orientations stratégiques pour 2050 de développement et d'aménagement du port de Lyon,
- de contribuer activement à la mise en œuvre, d'ici 2030, des actions permettant de décliner ces 5 orientations,
- de faire vivre la gouvernance du port de Lyon décrite dans la présente charte partenariale,
- de participer au processus de sélection des projets d'implantation et de développement économique sur le port de Lyon,
- de suivre et d'évaluer le développement du site industrialo-portuaire,
- de soutenir le développement et la promotion des modes massifiés, en particulier de la voie d'eau, dans l'objectif de favoriser les échanges intermodaux,
- de poursuivre un aménagement et un développement du port de Lyon cohérent avec l'écosystème portuaire du bassin et de la région lyonnaise,
- de communiquer et de valoriser l'ensemble des démarches entreprises pour le développement socio-économique et durable du port de Lyon.

Les cosignataires de la présente charte partenariale s'engagent dans une démarche à long terme. Ensemble, ils bâtiront le port de Lyon de 2050, étape par étape.

Pour cela, ils créent 2 instances de gouvernance :

- un comité de pilotage pour les décisions stratégiques,
- un comité technique pour le suivi du plan d'actions et l'évolution des implantations économiques.

La charte est jointe au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la charte élaborée par l'ensemble des partenaires.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer la charte partenariale du port de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.**

.